

COMITÉ DE SÉLECTION

La Forêt de la lecture®

MANDAT

Mandat :

La Forêt de la lecture comptait dix comités de sélection chargés de sélectionner les listes annuelles d'œuvres finalistes destinées aux enfants et aux adultes. Après avoir étudié toutes les demandes, l'ABO désigne les comités chargés de lire, de rédiger des comptes rendus et de recommander les œuvres canadiennes qui répondent aux critères de sélection et qui sont considérées comme les meilleurs titres disponibles pour une année donnée, dans un programme donné.

Responsabilités/Objectifs :

Les comités individuels,

- Sont censés rédiger des comptes rendus de tous les livres envoyés par les éditeurs;
- Publient des comptes rendus dans la communauté de l'ABO en fonction des critères établis pour chaque programme;
- Sont tenus de signer un contrat de confidentialité, car les délibérations du comité et la sélection finale doivent rester confidentielles;
- Doivent être très conscients des problèmes de censure par rapport aux critères de sélection;
- Doivent comprendre la littératie critique et la littérature adaptée à l'âge;
- Sont responsables de la défense des sélections en ce qui a trait aux questions qui sont soumises à l'ABO; et
- Sont censés assister aux réunions convoquées par les personnes présidentes (par téléphone ou en personne) ou à l'ABO.

Livrables :

Ces comités fourniront la liste des 10 principaux titres proposés au grossiste officiel de la Forêt de la lecture® et à l'ABO, selon le calendrier établi par l'ABO. De plus, toutes les annotations d'éditeurs doivent être fournies à l'ABO. Tous les membres du comité doivent appuyer la liste proposée et convenir que la liste est équilibrée.

Composition :

Le Comité de sélection varie d'un programme à l'autre; cependant, les directives générales sont les suivantes :

- Toutes les personnes présidentes doivent être des membres actuels de l'ABO.
- Deux personnes présidentes, une senior et une junior, pour assurer la continuité (nommées par le directeur de la Forêt après consultation des présidents sortants)
- Un noyau de 10 à 15 membres
- Ceux qui sont acceptés ont une expérience professionnelle du programme pour lequel ils postulent et/ou une expérience de sélection de livres pour le groupe d'âge qui leur est assigné

- Une combinaison de personnes des bibliothèques scolaires et publiques pour les programmes d'âge scolaire
- Un groupe de professionnels des bibliothèques publiques pour le programme Evergreen
- Les personnes qui demandent à faire partie du noyau doivent prendre l'engagement ferme d'être membres pleinement participants du comité
- La pleine participation comprend l'attente que tous les livres seront lus et que la sélection du minimum requis finale sera sa responsabilité en liaison avec le reste du noyau

Ressources et budget :

- Exigences en matière de téléconférences
- Une réunion en personne
- Le retour et l'acheminement des exemplaires de service de presse sont couverts par le grossiste officiel (conformément au contrat avec l'ABO)
- Les membres de comités doivent soumettre un formulaire de dépenses au grossiste officiel au plus tard à la date d'échéance fixée

Échéancier

L'échéancier de chaque prix varie en fonction des exigences de lecture de chaque programme.

Voici le calendrier de lecture :

- Blue Spruce – d'avril à juin
- Silver Birch – de janvier à août
- Yellow Cedar – décembre à juillet
- Red Maple – d'octobre à août
- White Pine – d'octobre à août
- Le prix Peuplier – de mars à août
- Le prix Mélèze – de mars à août
- Le prix Tamarac – de mars à août
- Evergreen – de février à décembre

Les listes définitives pour les programmes d'âge scolaire sont annoncées le 15 octobre; pour Evergreen, l'annonce se fait chaque année pendant la Super Conférence.

Type de comité :

- Comité permanent** (responsable d'un programme ou d'une fonction en particulier)
- Groupes de travail** (tâches limitées dans le temps sur un sujet précis)
- Groupes d'action** (élaboration d'une activité ou d'un programme limité)

Durée du mandat :

Chaque membre du comité doit présenter une nouvelle demande chaque année pour confirmer qu'il est membre actif de l'ABO et qu'il accepte les conditions du comité. Comme certains comités sont plus exigeants en termes de temps, le personnel et les personnes présidentes de l'ABO doivent s'assurer que tous les membres des comités sont en mesure de répondre aux demandes. L'engagement moyen est généralement de trois ans.